VIVRE A MAINZAC

Bulletin d'information communal

N°9 : juin 2005

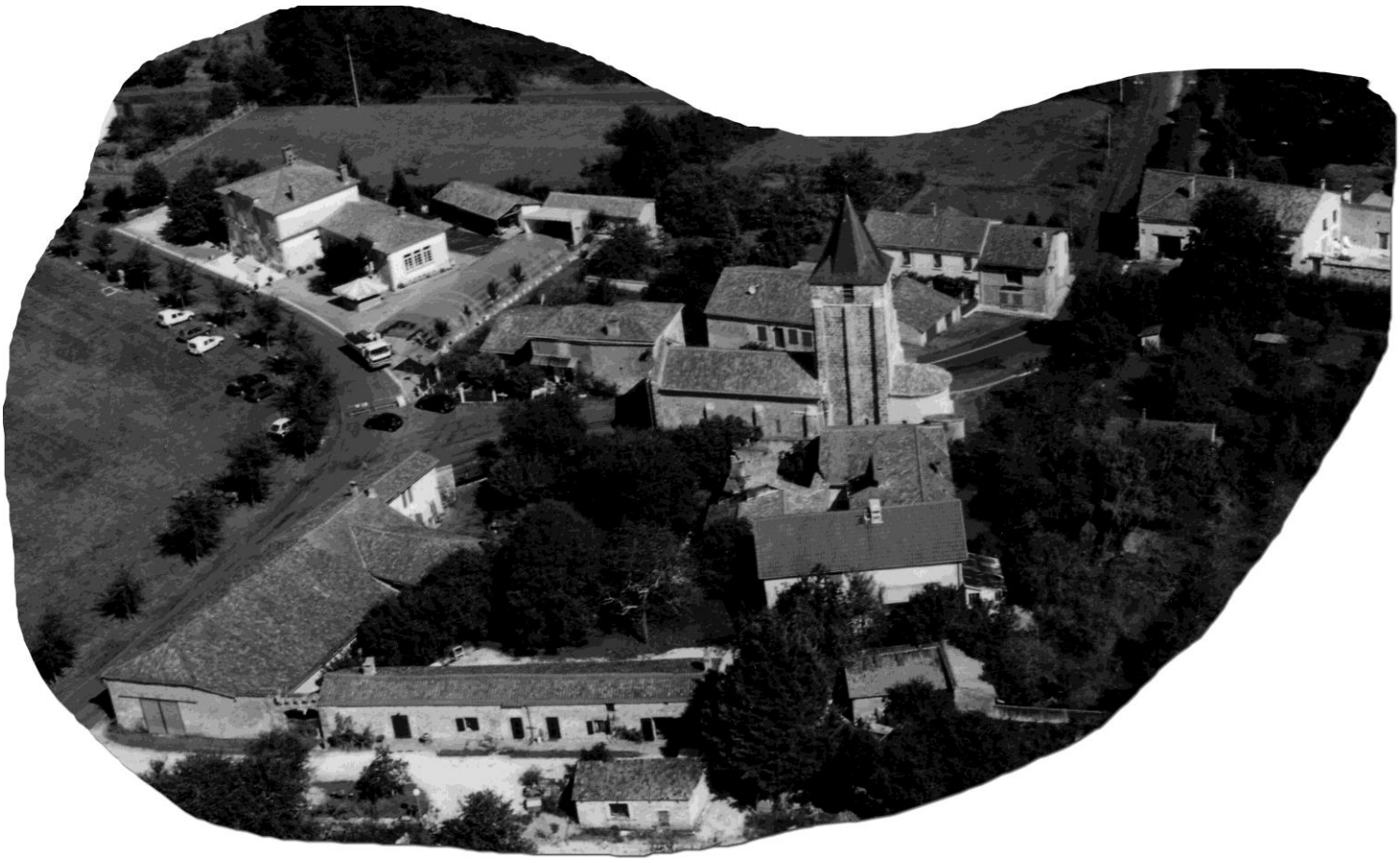

Sommaire de ce numéro

Page 1	**Le mot du maire…**
Pages 2 - 3	**Le mot du Mainzacois :** La Reine Margot et personnages célèbres charentais
Pages 4 à 11	**Comptes rendus des conseils :** 3/11/04 ; 16/12/04 ; 15/02/05 ; 11/03/05 ; 25/03/05 ; 25/05/05 ; 10/06/05.
Page 12	**Présentation du projet « Logement »**
Pages 13 à 14	**Cahier spécial : «Traitement des charpentes »**
Pages 15 à 17	**Service public – La mairie à votre service**
Page 18	**Photos de la vie communale – Mots croisés**

Mes chers amis,

Beaucoup de retard pour ce nouvel opus du journal de la commune de Mainzac. Des modifications dans mon emploi m'ont demandées beaucoup de travail, aussi, j'ai dû repousser la sortie du 9ème journal.

Aussi, que s'est-il passé depuis le dernier exemplaire (Octobre 2004). Bien évidemment, beaucoup de choses se sont déroulées au sein de la commune.

- **Défense incendie :** Actuellement, la commune ne détient pratiquement aucune défense incendie sérieuse, nos 3 poteaux à incendie ont des débits insuffisants voire inutilisables. La commune va donc devoir envisager plusieurs travaux, coûteux mais nécessaire pour combler ce problème. Par la chaleur de notre mois de Juin, un feu pourrait se déclarer dans des bois ou habitations, les pompiers ne disposeraient de très peu de marge de manœuvre sur les différents villages.
  Le bourg sera la première zone qui va devoir être équipée, en même temps que le projet de Logement.

- **Téléphonie mobile et ADSL (Internet haut débit) :** Concernant la téléphonie mobile, deux antennes devaient être installées (Charras et Souffrignac) d'ici le mois de juillet. Actuellement, Souffrignac est en cours de finition (ouverture au mois de Septembre), concernant Charras, cela a pris un peu de retard. A la suite de cela, les trois opérateurs seront disponibles sur la commune.
  Concernant l'ADSL, pratiquement toute la commune est couverte hormis le village de Ferdinas qui risque d'avoir des problèmes pour l'être dans l'avenir.

- **Budget 2005 :** Après l'audit réalisé par le percepteur, présenté au conseil municipal au mois de mars 2005, les chiffres sont très favorables à la mairie, gestion saine, ressources au meilleur niveau. Chiffre important, la capacité d'autofinancement qui correspond à la ressource financière qui reste après avoir payé toutes les factures et qui permet d'investir dans la commune pour des projets particuliers. Celui-ci est passe d'environ 10 000 € annuel à pratiquement 18 000 € cette année, toujours en nette progression depuis 2001.

- **Le Projet Logement :** Celui avance petit à petit, une page spéciale vous décrit le projet actuel. Les deux logements seront disponibles pour l'été prochain, nous avons greffé plusieurs éléments avec tels que l'enfouissement des lignes électriques et la modification des carrefours du bourg.

- **Travaux sur la commune :**
  - La voirie réalisée sur la route de Labadias est décevante, les utilisateurs de cette route n'étant pas du tout soigneux, cette route commence déjà à être endommagée…
  - Des travaux sont prévus sur le chemin blanc de la Jaumerie ainsi que le chemin rural sur la route de Mainzac à Labadias.
  - Pour l'année 2005, c'est le traitement des Charpentes des bâtiments communaux,
  - Remise en état complète de la salle des fêtes, à ce jour, la grande salle est pratiquement finie, on s'occupe maintenant de la cuisine.

- **Manifestation :** L'épreuve équestre qui va se dérouler le 17 juillet prochain devrait permettre d'accueillir encore plus de monde que l'année dernière, cette manifestation prend de l'ampleur, espéront que cela va continuer.

Points positifs pour la commune :

Si le dernier Permis de construire était le mien en 1995, le logement se porte bien sur la commune :

- Construction de 2 logements par la mairie à l'entrée du bourg,
- Préparation de 2 terrains constructibles à coté des 2 logements, disponible en 2006,
- Deux terrains ont été vendus, les 2 permis de construire sont en cours à la Ferrière,
- Le terrain de Mr et Mme Dupoux derrière la mairie a été vendu, le propriétaire prévoit deux constructions dessus très rapidement
- Plusieurs autres maisons ont été aussi revendues, rénovées,

Tous cela amène à penser que la population va très nettement augmenter d'ici 3 ans. Tous cela est très encourageant pour la commune.

Je vous retrouve lors du prochain exemplaire, tout en vous souhaitant une bonne lecture

Patrice Dominici, maire de Mainzac

Michèle Mercier

« Elle avait la tête près du bonnet, et le bonnet volontiers de travers "
disait Ronsard ...

Femme de scandales, belle, intelligente, elle aimait le latin et la poésie...
C'est **Marguerite de Valois**, qu'Alexandre Dumas surnomme " **La Reine Margot".**

F*rançois 1er,* né à Cognac, fils de Charles d'Orléans comte d'Angoulême et de Louise de Savoie, fit passer la branche des Valois-Orléans, à celle des Valois-Angoulême, lorsqu'il succéda à son cousin Louis XII sur le trône de France en 1515. **L**es Valois font partis de la branche des *Capétiens*, dynastie des rois qui régnèrent en France de 987 à 1328.

Née à **St germain en Laye en 1553, Marguerite de Valois** est la fille de *Catherine de Médicis et de Henri II.* Catholique, elle grandit à cette période du 16ème siècle, où le royaume est secoué par les guerres civiles. **P**artout en France, la lutte se déclenche entre catholiques et protestants.

Les chefs des "*Huguenots",* (surnom donné par les catholiques français aux groupes religieux de la réforme et du calvinisme, dont les protestants) se sont retirés à **La Rochelle;** la guerre fait rage dans le *Poitou et la Saintonge*. **E**ntre autres, a lieu la sanglante **bataille de Jarnac** en 1569, où le prince de Condé fût tué.

Afin de tenter de réconcilier catholiques et protestants, **Marguerite de Valois** est contrainte d'épouser, le 18 Août1572, **Henri de Navarre (futur Henri IV**), chef du parti protestant. **C**ela n'évitera pas, quelques jours plus tard, le massacre de la **ST Barthélémy**. **C**ette terrible nuit du 23 au 24 août1572, où des milliers de ses partisans sont assassinés, le futur Henri IV sauve sa vie en renonçant à ses pensées religieuses.

M*arguerite de Valois* subit les mauvais traitements de son frère Henri III; jaloux et exaspéré par ses intrigues politiques, il la chasse de la cour en 1583. Exilée en **Auvergne,** elle fût emprisonnée quelques mois à **Usson** sur ordre de sa mère et de son frère Henri III.
Isolée du royaume, elle vécut dans ce château-fort 19 ans en s'entourant d'écrivains et composa des Mémoires et des Poésies.

Lorsqu' Henri de Navarre monte sur le trône en 1589, elle devient reine de France; ça ne change rien à son exil et elle vit séparée de son mari. **E**lle acceptera sans regrets l'annulation de leur mariage entre 1593 et 1599, en conservant malgré tout le titre de Reine.

"La Reine Marguerite" revient à Paris en 1605. Un an plus tard elle fait don de tous ses biens à la couronne.
Elle participera à l'arrestation du *comte d'Auvergne* qui complote contre le régime et soutiendra *Marie de Médicis* après l'assassinat *d'Henri IV* (il l'avait épousée en 1600).

La dernière des Valois meurt à Paris en 1615 dans son hôtel de la *rue de Seine*.
Dès la fin du 17ème siècle, *la Reine Marguerite* est devenue un personnage de légende, puis, lors de la publication en 1845 de **la "Reine Margot"** *d'Alexandre Dumas* ,l'une des héroïnes de l'histoire de France racontée au peuple.

(La France au temps des Valois ...)

Michèle Mercier

Quelques personnages célèbres charentais…

Jean Monnet né à Cognac en 1888. C'est dans le négoce du cognac, qu'il part à la découverte du monde.
Après la première guerre mondiale, il est nommé secrétaire général adjoint de la toute jeune Société des Nations.

Convaincu que seule une organisation européenne peut garantir la paix sur le vieux continent, il présente à Robert Schuman le projet de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) - Plan Schuman -
Création du comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe et plus largement les traités de Rome signés en 1957.
Le "Prix Jean Monnet" couronne un écrivain européen traduit en français et publié en France dans l'année.

Louis Delâge : né à Cognac en 1874, issu d'une famille très modeste, il sort ingénieur des Arts et Métiers d'Angers en 1893. Après avoir travaillé en Algérie, Louis travaille chez Peugeot à Levallois comme Chef d'Etude où il rencontre Augustin Legros, puis fonde sa propre marque en janvier 1905. Il avait 31 Ans.

Solidement aidé au début par le marquis de Dion et ayant su s'entourer d'une excellente équipe de Gad'zarts comme lui (A. Legros), la diffusion de la marque DELAGE fut rapidement obtenue grâce à plusieurs facteurs :

- de brillants résultats en course dès 1911, en 1914 la victoire aux 500 miles d'Indianapolis, et enfin, en 1927, avec la 1500 de l'Ingénieur Lory, DELAGE remporte toutes les manches du Championnat du Monde de l'Automobile, le succès était complet. En 1926, Louis DELÂGE est,

LE PREMIER CHAMPION DU MONDE DES CONSTRUCTEUR.

- 2- une grande élégance de ligne s'appuyant sur une construction robuste ;
- 3- une publicité intelligente qui aida à faire connaître ces très belles voitures de grand luxe et de prestige français.

Pendant la grande guerre, Louis DELÂGE travaille pour l'armée, mais dès 1921, sort les freins avant en série, puis en 1930, ce sont les prestigieuses 8 Cylindres et à partir de 1933 toutes les DELAGE sont munies de roues avant indépendantes. L'effectif de l'usine atteint alors 3.500 personnes

Mais une récession sur la voiture de luxe, s'ajoutant au trop grand effort financier imposé par l'important "Services Courses", contraint Louis Delâge à déposer son bilan en 1935 ; toutefois, le "patron" continue son activité après la reprise de la firme par DELAHAYE, et il y aura encore des DELAGE jusqu'au Salon de 1953. Notamment la "3 Litres" qui fut elle aussi très brillante en course.

Louis Delâge est mort en 1947, après une vie bien remplie et une activité prodigieuse dans le domaine des courses automobiles. Ce fut d'ailleurs une des causes de ses difficultés commerciales et de la fermeture des célèbres usines de Courbevoie. Il rencontra à la fin de sa vie le Père Brottier qui le ramena à la foi, pèlerin à pied, ou à bicyclette, à Lisieux et Lourdes, il s'éteignit à 70 ans (1944), ruiné mais heureux, "ayant tout possédé, puisqu'il avait tout perdu", comme il se plaisait à le dire.
Dès l'année 1955, quelques fidèles de la marque, anciens collaborateurs ou clients se groupèrent pour conserver le souvenir de Louis Delâge et de sa prestigieuse production automobile. C'est de ce désir qu'est née :

L'Association des Amis de Delâge fondée le 15 Janvier 1956.

http://perso.wanadoo.fr/desa.dom/fr/histoire/louis.htm

MERCREDI 03 NOVEMBRE 2004

Présents : 6 personnes + secrétaire de mairie
Absents : Delage Amandine (excusée), Chevalerias Marie Pierre (excusée, pouvoir), Siri Jean François (excusé), Roche Bérengère (excusée), Delage Gérard
Pouvoirs : 1 **Secrétaire de séance :** Mme Verlhac Brigitte

1°/ DEFENSE INCENDIE :

En présence de services du centre de secours de Montbron et du président du syndicat d'adduction d'eau de St Germain de Montbron.
Le maire réalise un descriptif de la problématique de la défense incendie sur la commune de Mainzac, comme sur toutes les autres communes.

Règles en vigueur

Les règles réglementaires en vigueur sur ce sujet sont relativement anciennes : il s'agit notamment de deux circulaires de 1951 et de 1967.

Ces textes compilent quelques directives d'ensemble sur les débits à prévoir pour l'alimentation du matériel d'incendie et sur les mesures à prendre pour constituer des réserves d'eau suffisantes.

Les deux principes de base de cette circulaire sont :

- Le débite nominal d'un engin de lute contre l'incendie est de 60 m^3/h,
- La durée approximative d'extinction d'un sinistre moyen peut être évaluée à deux heures.
- Le point d'eau doit se trouver au grand maximum à 400m de toutes habitations.

Il en résulte que les services incendies doivent pouvoir disposer sur place et en tout temps de 120 m3.
Ces besoins en eau pour la lutte contre l'incendie peuvent être satisfaits indifféremment à partir du réseau de distribution ou par de points d'eau naturels ou artificiels.
Toutefois, l'utilisation du réseau d'eau potable par l'intermédiaire de prises incendie (poteaux ou bouches) doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Réserve d'eau disponible en tous temps : 120 m^3,
- Débit disponible : 60 m^3/h à une pression de 1 bar.

Cette double contrainte est parfois problématique, notamment dans les petites communes, en fonctionnement normal, la satisfaction des besoins des usagers exige en effet rarement d'atteindre un tel débit. Aussi, le surdimensionnement excessif pour satisfaire aux règles de défense incendie est déconseillé. En effet, la vitesse de circulation de l'eau en distribution normale (hors incendie) est alors très faible, ce qui entraîne une stagnation importante de l'eau, nuisible à son renouvellement et donc au maintien de sa qualité ; développement bactérien, augmentation de la teneur en plomb, corrosion, modification de température, etc.)

De même, les points naturels ou artificiels ne peuvent satisfaire aux besoins des services incendie que si leur capacité minimum est de 120 m^3 et leur accessibilité garantie en tous temps : l'eau ne doit pas geler, croupir, etc.

Contrôle des appareils

Les poteaux et les bouches d'incendie sont des appareils de sécurité et doivent être installés conformément aux normes en vigueur, et périodiquement contrôlés et entretenus. Ce contrôle est assuré par les services départementaux d'incendie et de secours.

Responsabilités

La responsabilité de la défense incendie incombe pleinement à la mairie de la commune. Il est de la responsabilité de la commune de mettre à disposition des services de lutte contre les incendies les moyens adéquats.

ETAT AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE MAINZAC

Trois prises d'eau (poteaux rouges) sont présentes sur la commune :

- Entrée du Bourg de Mainzac,
- RD 93 à hauteur de la route en direction de Faurias,
- La Ferrière

Résultats des visites annuelles depuis 2001.

Implantation	Diamètre	Débit Gueule-bée en m^3/h	Pression statique	Débit sous 1 bar en m^3/h	Anomalie Observation
2001 – 10 août 2001					
RD93 – Faurias	2x65 110	30	5,1 Bar	15	Débit insuffisant
RD 93 Mairie	1x65	25	5,4 Bar	17	Débit insuffisant Manque bouchon
La Ferrière	1x65	30	5,1 Bar	25	Débit insuffisant Manque bouchon
2002 – 11 septembre 2002					
RD93 – Faurias	2x65 110	40	4,6 Bar	30	Débit insuffisant
RD 93 Mairie	1x65	28	4,2 Bar	10	Débit insuffisant Manque bouchon
La Ferrière	1x65	16	3,7 Bar	10	Débit insuffisant Manque bouchon
2004 – 19 et 21 janvier 2004					
RD93 – Faurias	2x65 110	37	4,7 Bar	29	Débit insuffisant
RD 93 Mairie	1x65	22	4,2 Bar	15	Débit insuffisant Manque bouchon
La Ferrière	1x65	19	4,9 Bar	13	Débit insuffisant Manque bouchon
2004 – 15 juillet 2004					
RD93 – Faurias	2x65 110	/	4,5 Bar	31	Débit non conforme
RD 93 Mairie	1x65	/	4,5 Bar	15	Débit non conforme
La Ferrière	1x65	/	3,8 Bar	14	Débit non conforme Point d'eau non utilisable

Pour information, les deux bouchons manquant ont été remplacés par la SAUR dans le courant du mois de Septembre 2004.
Ces contrôles montrent clairement que les bouches incendies de la commune sont très loin d'atteindre les 60 m^3/h sous 1 bar. Les services d'incendies expliquent qu'à ce jour, seul le poteau de (RD93, Faurias) pourrait être au minimum exploitable, cependant, le nombre d'habitations à moins de 400 m n'est pas énorme. Les deux autres bouches ne sont pas exploitables.

Résultats :
La SAUR (distributeur d'eau) doit réaliser des tests pour vérifier si il est possible de pousser les débits pour les deux autres bouches sans endommager la distribution normale de l'eau potable. La commune doit trouver d'autres points d'eau disponible sur son territoire ou en créer. La création d'un point d'eau coûtent en moyenne 10 000€/point. Il est illusoire de pouvoir appliquer la règle de distance (400m maximum de toutes habitations), aussi, il faut se pencher sur les bourgs des différents villages de la commune.
Les services d'incendies doivent réaliser une étude par village de tous les points d'eau qui pourrait être utilisable.
Une fois, ce rapport établi, le conseil municipal se réunira pour prendre des décisions.

2°/ QUESTIONS DIVERSES

- **Démission de Mr DELAGE Gérard** en date du 15 octobre 2004 de son poste d'adjoint à la mairie ainsi que de conseiller municipal. Etant adjoint, le courrier a été transmis pour avis au Préfet de la Charente. A ce jour, pas de réponse.
  Son remplacement au Bureau d'aide social ainsi qu'à son poste de suppléant à l'adduction d'eau ne pourra avoir lieu qu'une fois sa démission validé par le Préfet de la Charente.
- **Téléphonie mobile :** L'allumage officiel des poteaux de Charras et de Souffrignac est prévu pour Juillet 2005. Ainsi, les trois opérateurs seront présents sur ces antennes. La commune de Mainzac sera ainsi complètement desservie par la téléphonie mobile.
- **Liaison haut débit informatique ADSL :** Le central de Charras dont dépend Mainzac doit être équipé dans le premier trimestre 2005, ainsi, la commune de Mainzac pourra disposer d'un liaison haut débit. Un doute subsiste quant à la qualité du service qui dépend de la distance par rapport au central téléphonique.
- 2 camions de gravier ont été commandés pour améliorer le chemin de la Jaumerie. Mr Delage et ses fils se sont proposés pour étaler le gravier. Le maire les remercie pleinement.

JEUDI 16 DECEMBRE 2004

Présents : 7 personnes + secrétaire de mairie
Absents : Delage Amandine (excusée, pouvoir), Roche Bérengère (excusée), Gaillard Gregory (excusé, pouvoir)
En exercice = 10 Présents = 7 Absents = 3 Pouvoir = 2 **Secrétaire de séance :** Chevalerias Marie Pierre

1°/ PROJET LOGEMENT :
M. Roman du CAUE présente aux membres du conseil la première ébauche sur l'étude du projet de logements, aménagement du terrain à coté du cimetière.
Le projet comprend plusieurs parties :

- Mise en place de 2 logements par le biais de l'office départemental d'HLM,
- Prévision de 1 à 2 parcelles supplémentaires constructibles,
- Extension du cimetière (50 places doubles),
- Parking pour le cimetière, espaces verts,
- Zone communale (atelier communal, stockage matériaux, etc.),
- Modification du carrefour de la D111 (route de Marthon) et de la D93 (route de Charras),
- Déplacement de l'entrée de la commune.

A partir de ces éléments, le CAUE propose deux solutions possibles.
La première proposition est réalisée en fonction de tous ces éléments sur le terrain derrière le cimetière (parcelles N° 754, 755 et 756).
La seconde solution utilise ces mêmes parcelles mais propose de placer les 2 logements plus recentrés au bourg, sur la parcelle actuellement en vente de M. Dupoux (parcelle N° 798).

Le conseil municipal se propose de réfléchir à ces deux propositions, M. Dominici souhaite avant tout chiffrer tout le projet pour connaître son incidence au niveau budgétaire.
Le projet pourrait être réalisé sur deux années (2005 et 2006).

2°/ COMMUNAUTE DE COMMUNES SEUIL CHARENTE PERIGORD :
M. DOMINICI présente l'analyse financière de la Communauté de Communes Seuil Charente Périgord qui est disponible à la mairie.

M. DOMINICI donne lecture des nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Le conseil vote POUR à l'unanimité des membres présents.

3°/ DEFENSE INCENDIE :
Le Maire donne lecture du document fourni par le service départemental d'incendie qui a réalisé un état des lieux sur la commune des points d'eau disponibles et les options possibles. Cela représente un gros investissement sur la commune, le maire propose d'étudier tous les cas sur 2005.

4°/ QUESTIONS DIVERSES

- Modification des horaires d'ouvertures de la mairie à partir du 1er janvier 2005. Ouverture de la mairie le Lundi de 14h à 17h, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h30 à 18h. Le samedi matin, le maire est disponible sur rendez-vous.
- L'ADSL arrive sur la commune le 11 février 2005.
- Journée de solidarité: récupération en heures complémentaires.

MARDI 15 FEVRIER 2005

Présents : 7 personnes + secrétaire de mairie
Absents : Delage Amandine (excusée, pouvoir), Roche Bérengère (excusée), Chevalerias Marie Pierre (excusé)
En exercice = 10 Présents = 7 Absents = 3 Pouvoir = 1 **Secrétaire de séance :** Gaillard Grégory

1°/ PROJET LOGEMENT :
Monsieur le maire rend compte de la réunion du 24 janvier avec le Conseil Général, DDE, SDEG. Nous devons prendre un cabinet d'architecte pour une étude sur l'aménagement du Bourg et des carrefours. Avant d'exécuter les travaux autour du terrain du cimetière mais aussi de l'aménagement du bourg (réduction de voie, modification des trois carrefours du bourg), plusieurs études sont nécessaires ; Relevé typographique ainsi qu'une étude réalisée par un architecte et éventuellement d'un paysager. L'ensemble serait estimé à environ 10 000 € qui pourrait être financé par le Conseil Général.

M. le Maire attend les différents devis pour poursuivre le débat.

2°/ PREPARATION DU BUDGET 2005/ORIENTATION

M. le maire présente un tableau présentant le résultat de l'exercice 2004 :

Fonctionnement :	
Total des dépenses émises :	58 082,75 €
Total des recettes émises :	73 046,80 €
Résultat de l'exercice :	14 964,05 €

Investissement:	
Total des dépenses émises :	33 253,00 €
Total des recettes émises :	35 613,48 €
Résultat de l'exercice :	2 360,00 €

Pour information : Le fond de roulement = excédent global de clôture = 49 111,52 €

Dépense prévue pour 2005

- Changement chauffage et chauffe eau électrique de la salle associative
- Traitement de la charpente de la mairie et salle associative
- Traitement et peinture salle associative.

3°/ RECLASSEMENT CHEMINS RURAUX :

En 2000 il avait été prévu le reclassement de certains chemins ruraux en voies communales, ce projet n'a pas eu de suite, nous devons relancer les services de l'Equipement.

Projet de classement en voie communale de toutes les voies du village de Ferdinas, le chemin blanc actuel de la Voûte, le chemin de la Ferrière passant devant le gîte ainsi que la place communale.

4°/VENTE CHEMINS RURAUX :

Plusieurs projets d'achat de chemins ruraux ont été demandés :

- A la Combe, M. et Mme Carlier souhaite acquérir la portion du chemin qui traverse leur propriété,
- M. King à la Jaumerie propose de réaliser un échange du chemin passant devant leur propriété, en contre partie, il fournira un chemin identique juste derrière (Aucun coût pour la commune.)
- Parcelle de 70m^2 devant le gîte de M. et Mme Bouchaud qui pourrait être réalisé sous deux solutions,
    - Vente de terrain 70 m²
    - Un alignement afin de redresser le chemin à voir avec le géomètre.

Le conseil municipal accepte le principe de ces ventes, les frais seront à la charge des acheteurs.
Ces ventes seront soumises à une enquête publique.

5°/ ASSAINISSEMENT M ET Mme DORE :

La propriété de M. et Mme Dore à la Ferrière posant un problème pour la mise en place d'un assainissement individuel, plusieurs possibilités ont été envisagées. La solution la plus simple est l'achat d'une parcelle supplémentaire de 100m^2 a coté du jardin actuel, cette solution n'a pu être réalisée.

Aussi, la seconde solution est le rejet des eaux (propre) dans le fossé de la départementale. Cependant, ce fossé ne se trouve pas du bon coté de la route, aussi, une traversée de départementale est nécessaire. Pour ce faire, une convention doit être prise entre la commune et le département.

M. le maire demande l'autorisation au conseil afin de pourvoir signer tous les documents pour pourvoir régler ce problème.

Accord à l'unanimité des membres présents.

6°/ PVR : (Participation voies et réseaux)

Le maire propose au conseil municipal de prendre une délibération pour instituer une PVR afin de faciliter la viabilisation des nouvelles constructions qui sont à plus de 100 m des branchements.

Accord à l'unanimité des membres présents.

7°/ QUESTIONS DIVERSES

- Repas des aînés : Date : le 7 mai 2005 à la ferme Auberge cher Mme Portain à Hautefaye.
    - Tarif identique à l'année dernière :
    - Gratuit pour les plus de 60 ans de la commune.
    - 20€ pour les personnes de la commune, 25€ pour les extérieurs et 10€ pour les moins de 12 ans.

- Demande de reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse 2003
    - Suite à l'intervention de plusieurs personnes de la commune, la mairie a réalisé une demande auprès des services de la Préfecture de la Charente. Attente de la réponse.

- Des travaux sont actuellement en cours à la Combe afin d'améliorer le réseau EDF.

VENDREDI 11 MARS 2005

Présents : 8 personnes + secrétaire de mairie
Absents : Delage Amandine (excusée), Roche Bérengère (excusée)
En exercice = 10 Présents = 8 Absents = 2 Pouvoir = 0 **Secrétaire de séance :** Chevalerias Marie Pierre

1°/ PREVISIONS BUDGET PRIMITIF 2005 :

a) Imposition

Le maire présente le tableau présentant la notification et l'évolution des quatre taxes sur la commune de Mainzac. Il présente les prévisions des bases d'impositions sur 2005.
Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions sur la commune.
Taxe d'habitation = 2,23 % ; Taxe Foncière (Bâti) = 6,67 % ;
Taxe Foncière (Non Bâti) = 22,21 % Taxe Professionnel = 10 %

b) Préparation du budget 2005 : Section de fonctionnement

Le maire présente une première version du montage du budget pour 2005 incluant le compte administratif 2004 ainsi qu'une proposition pour le budget primitif 2005. Ce document est commenté avec les conseillers municipaux. Ceux-ci pourront étudier ce budget en vue de son vote le 25 mars 2005 à 20h30.
Le maire précise qu'il a demandé à M. le Percepteur d'être présent à la réunion du vote du budget le 25 mars afin de présenter un bilan de la gestion financière après les 4 années de mandat du conseil municipal.
Ce document ce veut être un petit audit des dépenses, recettes et investissement réalisés par la commune depuis 4 ans. Il sera présenté avant le vote du budget le 25 mars 2005.

c) Budget 2005 : Section d'investissement

Les propositions de dépenses pour 2005 sont les suivantes :

- **Traitement de la Charpente de la mairie et de la salle des fêtes :**
  Trois entreprises ont été contactées afin de réaliser des devis :
  Société TTBR : 6 405,71 € TTC
  Société Protection + : 5 996,51 € TTC
  Société Termit Expert : 4 275,70 € TTC
  Devis sélectionné par le conseil : Société TTBR : 6 405,71 € TTC Vote à l'unanimité
- **Remplacement des chauffages et chauffe-eau de la salle d'association**
  Deux entreprises ont été contactées afin de réaliser des devis :
  Devis société DGS comprenant uniquement le remplacement des chauffages : 1 157,91 €
  Devis société Gallais de Javerlhac comprenant le tout : 1 822,93 €
  Devis sélectionné par le conseil : Société Gallais : 1 822,93 € Vote à l'unanimité
- **Traitement du sol de la salle d'association – Pose comprise**
  Devis sélectionné par le conseil : Société Arpège de Mainzac : 1 946,96 € Vote à l'unanimité
  Le maire précise cependant que la pose sera probablement réalisée par les agents de la commune.
- **Achat d'un photocopieur numérique connectable**

Le maire explique que le précédent photocopieur n'est plus sous assistance depuis le mois d'août 2004, l'entreprise ne pouvant trouver des pièces de rechange en cas de panne de par son age. Le photocopieur montrant des signes de faiblesse, il est proposé de le remplacer par du matériel neuf, un photocopieur numérique connectable à l'ordinateur de la mairie (remplaçant ainsi l'imprimante).
Coût de l'appareil : 2 050 € TTC. La commune peut obtenir 20% de subvention du Conseil Général 16.
Le coût de la maintenance à la copie sera de 0,015 € HT tout compris hors papier.
Le maire explique que cet appareil peut en autre réaliser des copies en recto verso ce qui permettra de réaliser quelques économies sur le papier, le tarif à la page est très inférieur à celui de l'imprimante laser actuelle. De plus, le journal communal pourra être réalisé directement à la mairie. Son coût actuel avoisinant les 1 € l'exemplaire, ce tarif sera divisé par 3 avec cet appareil ce qui permettra une économie d'environ 90€ par an sur ce chapitre. De plus, cet appareil étant prévu pour un nombre d'impression très importante et au vu de son utilisation prévisible, il pourra fonctionner plus de 10 ans sans problème.

Vote Pour à l'unanimité des membres présents

- **Reste à réaliser :**
  - 1220 € au titre des logiciels mairie de 2004 pas encore facturé.
  - Architecte pour projet Eglise 2001 : Dernière facture : 175 €
  - Acquisition du Terrain de M. Mousseau : 1 500 €

2°/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Projet logement :** Le maire a souhaité réaliser une étude concernant un aménagement plus complet du bourg de Mainzac en relation avec le projet de logement sur la zone du cimetière permettant ainsi de revoir les 3 carrefours de la commune ainsi qu'un passage piéton entre le bourg et la zone du cimetière.
  Un devis a été réalisé par la société ERI : 6 300 €
  Au vu de ce chiffre, le conseil souhaite simplifier le projet pour ne pas aller dans trop d'excès permettant ainsi de dépenser le minimum en étude et réaliser plus de concret.

Il est proposé de scindé le projet en deux : En premier, la commune s'occupera de la zone autour du cimetière, l'amélioration des carrefours pourra être réalisée dans un second temps.

- **Jardin du logement communal**
  Le bourg de Mainzac ayant été embelli grandement depuis une dizaine d'année, le jardin du logement demandé à être rénové. Une étude pour remplacer la cuve par une citerne enterrée a été réalisée qui incombe cependant un changement de propanier. Cette modification permettrait de récupérer la caution s'élevant à plus de 1000 € pour une dépense uniquement de 600 €. De plus, une réduction de pratiquement 25% sur le tarif à la tonne de gaz serait réalisée pour la locataire.
  La mairie à souhaité en profite de plus pour réaménager le jardin : Changement du grillage, abattage des 2 gros sapins de M. et Mme Delage, mise en place de gravier. La commune ne prend en charge que le changement du grillage et de panneaux de protection visuelle.
- L'épreuve équestre 2005 en partenariat avec M. et Mme Blot se déroulera le dimanche 17 juillet 2005.

VENDREDI 25 MARS 2005

Présents : 8 personnes + secrétaire de mairie
Absents : Gaillard Grégory (excusé, pouvoir), Roche Bérengère (excusée)
En exercice = 10 Présents = 8 Absents = 2 Pouvoir = 1 **Secrétaire de séance :** Delage Amandine

1°/ BILAN DE LA GESTION COMMUNALE

M. Barthelet présente aux membres du conseil municipal un bilan de la gestion communale depuis 2002. Ce document est visible en mairie pour toute la population. Un résumé sera réalisé dans le prochain journal communal. Le rapport montre un élément important des finances de la commune concernant le CAF (Capacité d'Autofinancement) qui a très nettement évolué depuis 2001 vers le haut passant d'environ 10 000 € à plus de 18 000 € en 2004. Le fond de roulement est lui aussi en nette amélioration depuis 2001 (travaux Eglise) et atteint pour le résultat 2004 la somme d'environ 49 000 €. La commune va donc bien au niveau de ses finances.

2°/ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Le maire présente le résultat du compte administratif 2004 et explique toutes les différences entre les prévisions et le résultat.

Nature	Fonctionnement	Investissement
Dépenses nettes	58 082,75 €	33 253,00 €
Recettes nettes	73 046,80 €	35 613,48 €
Résultat de l'exercice	14 964,60 €	2 360,48 €
Résultat reporté	14 440,60 €	17 346,39 €
Résultat de clôture	29 404,65 €	19 706,87 €
	Total (3) = (1) + (2)	**49 111,52 €**

(1) : Besoin de financement actuel (2) Capacité de financement (à affecter en N+1) (3) : fond de roulement = Excédent de clôture

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3°/ Présentation du budget primitif 2005

Fonctionnement Dépenses :

Sous total gestion des services = 49 845,00 €
Sous total opération réelles = 52 845,00 € (1)
Sous total opération d'ordre = 38 734,65 € (2)
Total dépense de fonctionnement (1) + (2) = 91 579,65 €

La section d'investissement présente une dépense de 72 924,52 €
Tous les documents relatifs à ce budget sont disponibles en mairie et seront présentés rapidement dans le prochain journal communal.

Le conseil municipal accepte le BP 2005 à l'unanimité

4°/ Questions diverses

- Démarrage de l'enquête publique dans le mois de mai concernant le classement de chemins ruraux en voies communales.
- M. Siri souhaite arrêter la suppléance au sein de la communauté de commune. Le conseil municipal devra désigner un remplaçant.
- Le maire souhaite réunir la commission des impôts d'ici le mois de mai.

VENDREDI 25 MAI 2005

Présents : 8 personnes + secrétaire de mairie
Absents : Chevalerias Marie Pierre (excusée, pouvoir), Roche Bérangère (Excusée), Delage Amandine (Excusée)
En exercice = 10 Présents = 7 Absents = 3 Pouvoir = 1 **Secrétaire de séance :** Gaillard Grégory

1°/ PREPARATION DES ELECTIONS DU 29 MAI 2005

Mr le Maire présente au conseil municipal le tableau de préparation pour les élections du 29 mai 2005. Le bureau pour les élections est présenté, les différentes plages horaires définies.

2°/ TRAVAUX SALLE DES FETES

La grande salle étant rénovée, le maire propose de finir l'aménagement de la salle des fêtes-associations et rénover la cuisine. Il est proposé d'acheter un lot de meubles de cuisine pour un aménagement plus fonctionnel. Mr Dominici réalise pour le prochain conseil un devis complet avec plan des travaux nécessaires.

3°/ MANIFESTATION : EPREUVE EQUESTRE DU 17 JUILLET 2005

Mr le Maire présente le contenu de l'épreuve équestre du 17 juillet 2005. Il est attendu plus de 100 participants, aussi, l'organisation doit être légèrement renforcée. L'épreuve prévoit cette fois-ci deux parcours, un en Charente et un en Dordogne, toujours centrée au départ et à l'arrivée de Mainzac. Une réunion avec les autres communes a eu lieu afin de prévoir quelques bénévoles de plus.

4°/ QUESTIONS DIVERSES

- Enquête publique pour le classement des voies : Mr le maire présente le courrier qui a été adressé aux habitants de la commune afin d'expliquer clairement le projet.
- Contrat CES de Ludovic Cairo : Les contrats CES ont cessé d'exister, aussi, il serait possible d'envisager un nouveau contrat (« Contrat d'Avenir ») d'une durée de 2 ans (3 ans maximum) pour 26 heures hebdomadaires. Le dossier est en cours d'étude, il sera finalisé pour le prochain conseil municipal.
- Révision du Loyer du logement communal : Comme tous les ans à cette période et pour le 1er juillet, le loyer du logement communal est révisé : Le loyer passerait à 345,73 € au lieu de329, 86€ + 25€ pour la location du garage.
  Vote à l'unanimité des membres présents.
- Le 1er adjoint de la commune, Mr Siri souhaite démissionner de la suppléance de la Communauté de Communes Seuil Charente Périgord, aussi, il faut prévoir un remplaçant. Aucun volontaire ne s'étant présenté, la décision sera prise lors du prochain conseil.
- Mr Cabaret propose de renommer un 2ème adjoint. Une nouvelle réunion sera prévue au début du mois de Juin.

VENDREDI 10 JUIN 2005

Présents : 9 personnes + secrétaire de mairie
Absents : Duclaud Eric (excusé, pouvoir)
En exercice = 10 Présents = 9 Absents = 1 Pouvoir = 1 **Secrétaire de séance :** Roche Bérangère

1°/ CONTRAT EMPLOI

Le contrat CES pourvu par Ludovic Cairo prend fin le 30 juin prochain. Les contrats de type CES et CEC n'existent plus depuis le 31 mai 2005, aussi, de nouveaux contrats ont été créé.
Le coût moyen des différents contrats depuis 2001 sous forme de contrat CES et CEC est d'environ :
: 1200 € net/an pour la commune (déduction faite des différentes aides et hors formation)

Deux nouveaux contrats existent aujourd'hui pour remplacer des dispositifs :

- Le contrat d'accompagnement dans l'emploi,
- Le contrat d'avenir.

Le premier représente dans le cas de la réembauche de Ludovic Cairo un contrat pratiquement identique au contrat CES mais aidé seulement à hauteur de 40 %. (Contrat 6 mois renouvelable jusqu'à 1 an max).
Le second correspond à un contrat de 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans maximum. Les aides sont un peu différentes mais dégressives dans le temps. Ce contrat représente un coût pour la mairie d'environ :

- 1 595 € la première année,
- 3 200 € la seconde année,
- 4 800 € la troisième et dernière année.

Ce contrat prévoir un temps de travail de 26h par semaine. Une formation obligatoire sera prise en charge par la commune (en dehors des heures de travail).
À la vue de tous ces éléments, le maire propose de recruter Ludovic Cairo pour une durée de 2 ans maximum.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2°/ NOMINATION D'UN SECOND ADJOINT

Après la demande d'un conseillé municipal de statuer officiellement sur le poste de deuxième adjoint, le maire propose donc de passer au vote.

A la question : Souhaitez vous un deuxième adjoint ?
Réponse du conseil municipal : POUR = 2 CONTRE = 6 ABSENTION = 2

Le conseil municipal décide donc de rester à 1 seul adjoint.

- M. Siri ayant démissionné du poste de suppléant à la Communauté de Communes, le maire demande de revoter pour son remplaçant.
  Mme Chevalerias Marie Pierre se propose pour le remplacer. Accepter à l'unanimité.

3°/ QUESTIONS DIVERSES

- M. Marchesseau souhaite que la commune puisse rouvrir le chemin rural passant derrière le cimetière où au pire, souhaite réaliser un bornage de ce chemin passant le long de sa propriété.
  Le maire après avoir étudié ce projet propose de finir de rouvrir le chemin rural complètement. Cela permettrait de pourvoir finir de compléter le chemin de randonnée (le chemin jaune - route de Marthon) et permettant ainsi aux randonneurs de poursuivre à pied jusqu'au cimetière sans passer par le Départemental.
  Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- M. Siri propose de refaire le revêtement de la cuisine de la salle des fêtes pour la somme de 1200 €.
  Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **Délibérations :**
  - Rachat de la concession de Mme Nicolini permettant ainsi d'avoir une entrée entre le cimetière actuel et l'extension à venir. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
  - Délibération de fin d'enquête publique sur les chemins ruraux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Repas des ainés 2005

La commune de Mainzac a entamé depuis l'année dernière un projet de logement communal qui a beaucoup évolué. Aujourd'hui, en plus de 2 logements de type locatif, la commune prévoir de réaménager tous le secteur de l'entrée du bourg de Mainzac du coté « Charente ».

Plusieurs éléments sont ainsi en cours d'étude :

- **Création de 2 logements de type locatif financé par l'Office Départemental d'HLM** : En cour d'appel d'offre pour l'architecte, le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2005, début 2006. Les logements devraient être disponibles pour août-septembre 2006.
- **Création de 2 parcelles « prêt à bâtir » prévues pour être vendues** : Elles aussi, disponibles dans le courant de l'année 2006.

Pour ces 4 parcelles, il serait possible de les « pré-équiper » en gaz pour le chauffage : *En cours d'étude !*
L'enfouissement des réseaux est aussi prévu (d'ici la fin de l'année 2005) sur la route de Marthon, ce qui permettra ainsi de rendre constructible tous les terrains du coté du cimetière mais aussi par la même occasion tous les terrains de l'autre coté si le propriétaire souhaitait vendre un jour.
Le carrefour des routes départementales est aussi en cours d'étude pour modification avec les services du Conseil Général et de la DDE. Dans un même temps, le **carrefour de l'Eglise** pourrait être modifié afin d'en améliorer la sécurité.

- **Agrandissement du cimetière** : 50 places doubles disponibles en plus. *Réalisation en 2005-2006*
- **Création d'une zone technique communale (et bâtiment communal) :** Permettrait à la commune de stocker tous ces matériels et de disposer d'une zone pour les matériaux divers (gravier, sable, …). *Réalisation en fonction des moyens !*
- **Création d'un grand parking boisé, tables, cours de pétanque, espace jeux enfants** : Idées à étudier.
- **Plantation d'arbres sur les routes de Marthon et Charras, déplacement des panneaux d'entrées du bourg.**
- **Plantation d'arbres, agréments divers naturels sur toute la zone.**

Voilà, tous ces projets devraient être bien avancé d'ici la fin 2006. Le projet vous sera bien sûr présenté en détail dès qu'il sera fini d'être étudié.

Attention : Le schéma ci-dessous n'est qu'un premier jet du projet, beaucoup de modifications seront réalisées, mais cela peut vous donner un avant goût.

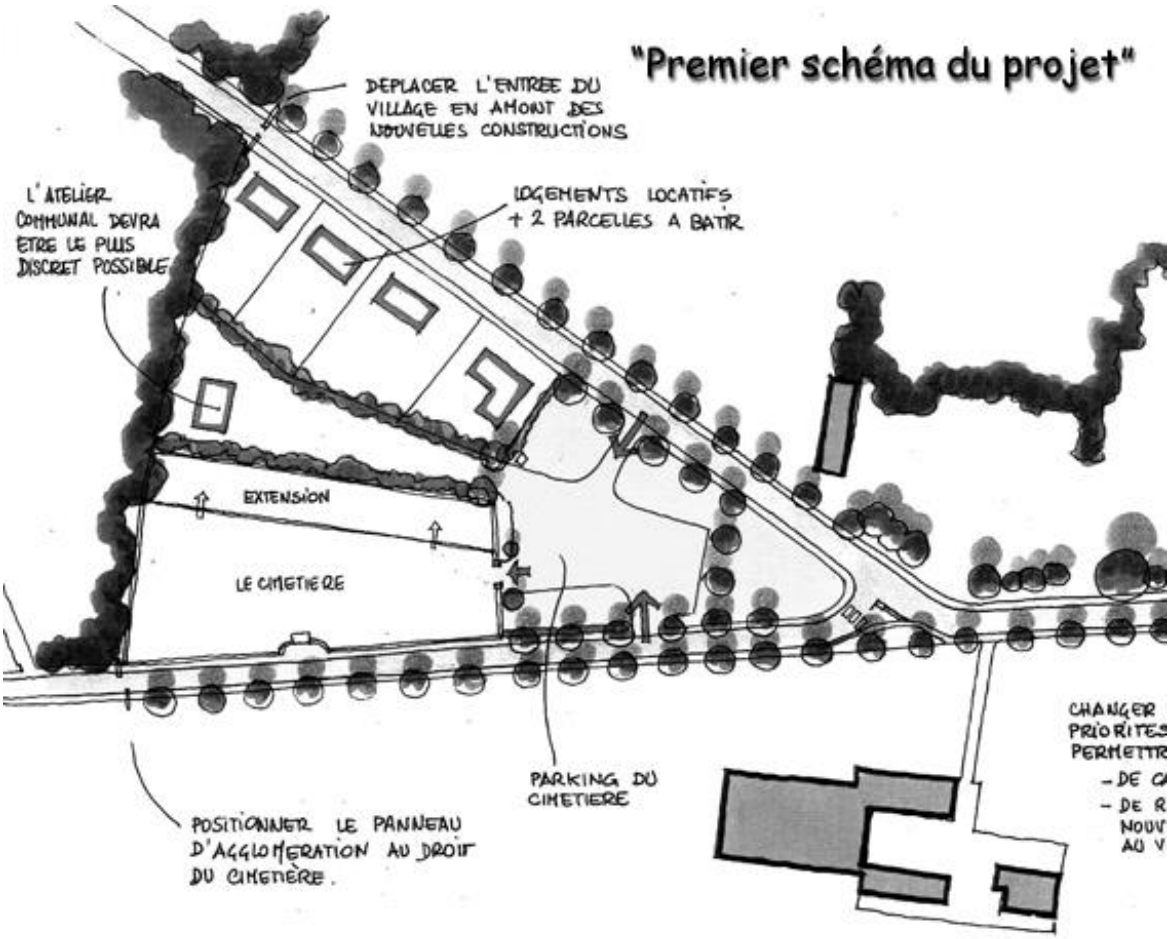

La commune est en cours de travaux pour le traitement des charpentes de la mairie et de la salle des fêtes, j'ai souhaité vous présenter un dossier complet des éléments à savoir pour faire de même chez vous. Ce dossier étant volumineux, il vous sera présenter en deux partie dont la première dans ce journal.

Le bois dans l'ouvrage

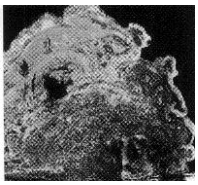

Ressource renouvelable, le bois dispose de nombreux atouts : léger, résistant, isolant thermique et acoustique, durable et esthétique, c'est un matériau idéal pour la construction.

Parce qu'il est vivant, le bois est aussi sensible à certaines pathologies biologiques :

- Aux insectes à larves xylophages (du grec *xylo*, bois et *phagein*, manger) : les larves se logeant et se nourrissant du bois,
- Aux termites,
- Aux champignons lignivores qui se nourrissent aussi de bois et favorisent ainsi l'infestation des insectes appréciant ce bois prédigéré. Leur développement dépend avant tout de conditions d'hygiène anormales (humidité, température…).

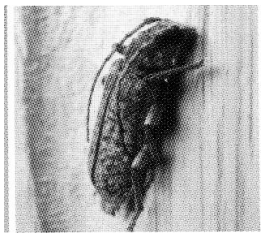

CONSTRUCTIONS NEUVES

Bien choisir pour bien construire : La pérennité d'un ouvrage en bois découle :

- De l'évaluation des risques biologiques pour le bois mis en œuvre,
- Du choix de l'essence de bois en fonction de sa durabilité naturelle ou conférée par un traitement préventif adapté au risque.

Deux normes permettent aujourd'hui au concepteur, au maître d'œuvre ou a l'architecte de faires ces évaluations et d'effectuer le bon choix :

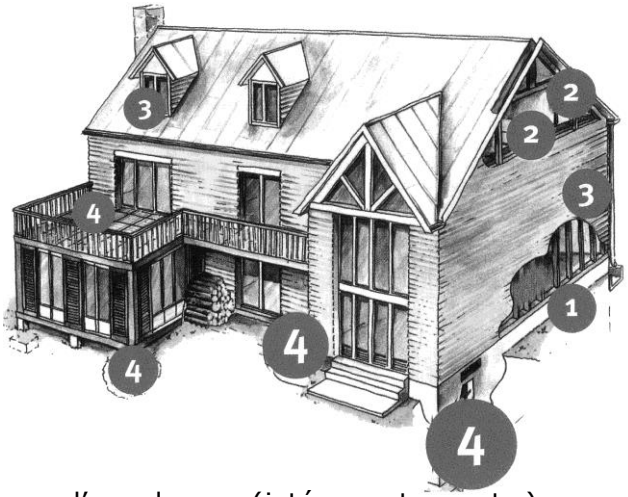

- La norme EN_{335} traitant des classes d'emploi du bois :
  - Classe 1 : bois placés en intérieur, à l'abri des intempéries (parquets, meubles, etc.)
  - Classe 2 : bois placés en intérieur mais ayant été soumis à un risque d'humidité (Charpente, éléments de toitures, etc.)
  - Classe 3 : bois placés en extérieur, soumis à des alternances rapides d'humidité et de séchage (fenêtres, portes d'entrée, revêtements extérieurs)
  - Classe 4 : bois placés en extérieur et soumis à une humidité permanente (clôture, poteaux)
  - Classe 5 : tous les ouvrages en bois en contact avec l'eau de mer (jetée, pontons, etc.)

CONSTRUCTIONS ANCIENNES

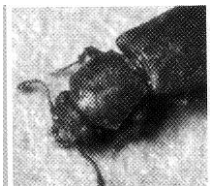

Bien identifier pour bien traiter. La protection préventive ou curative d'un bâti comportant du bois doit passer par une étude préalable permettant d'identifier les agents destructeurs et leurs facteurs de développement. Cette étude permettra alors d'orienter le choix de la technique de traitement ainsi que du produit. Cette étude est importante, vous pouvez, soit la demander à une entreprise spécialisé dans le traitement (le problème c'est qu'elle peut être « juge et partie », par contre, c'est gratuit). Vous avez aussi la possibilité de demander ce diagnostic à un organisme de vérification (payant par contre).

LES TERMITES

Il existe dans le monde près de 2 700 espèces de termites, dont la grande majorité vit dans les régions chaudes, équatoriales ou tropicales. Dans la zone caraïbe et en Guyane, certaines termites construisent leur nid dans les arbres et peuvent aussi s'attaquer aux maisons.

Comme les fourmis, les termites vivent en colonies : ce sont des insectes sociaux… Leur organisation, leur capacité à dégrader les bois et les matériaux contenant de la cellulose en font, à juste titre, les insectes les plus redoutés parmi les ennemis du bois.
Depuis une trentaine d'année, ils sont devenus un fléau très menaçant dans plusieurs régions de France dont le Poitou Charente fait partie.

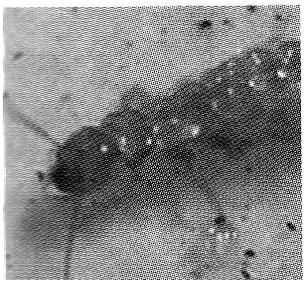

En France métropolitaine, on rencontre surtout :

- Des termites souterrains, en contact permanent avec le sol et/ou une source d'humidité,
- Des termites de bois sec, présents surtouts dans le midi, pour lesquels l'humidité d'un bois, même sec, peut suffire comme source d'alimentation.

L'organisation de la colonie se fait de la façon suivante :

- Les reproducteurs sexués,
- Les ouvriers qui assurent les besoin alimentaires de la colonie : ils vont récolter la cellulose présente dans le bois, le carton, la papier, etc. Ils ingurgitent le bois et redistribuent ensuite une nourriture digérée à leurs congénères,
- Les soldats qui défendent la colonie.

Humidité, chaleur et cellulose : le paradis selon les termites :
Qui dit termites dit humidité : sans la proximité d'un cours d'eau, d'une nappe phréatique à faible profondeur ou de la condensation sur un tuyau, ils ne peuvent survivre. Ils ont également besoin de chaleur, ce qui explique leur fâcheuse tendance à infester nos confortables habitats modernes, où le réseau de chauffage urbain favorise en outre leur migration d'un bâtiment et d'un quartier à l'autre.
En revanche, les termites n'aiment pas l'air libre : c'est pourquoi leur colonie est généralement situé dans le sol et dans les matériaux tendres (bois, plastique, plâtres, etc.), où ils creusent leurs galeries.

Des insectes qui se « chauffent » de tous bois :
Les termites attaquent toutes les essences forestières européennes. Les dégradations peuvent aller de la détérioration localisée à la remise en cause irréversible de la solidité de l'ouvrage infecté.
A noter : parcequ'ils sont plus nourrissants, les bois altérés par des champignons sont encore plus appréciés des termites.

Aspect des dégâts :
Le bois présente un aspect feuilleté, tapissé de concrétions (« ciment ») dans le ces cas des termites souterrains. Les dégâts ne se limitent pas au bois, on peut également apercevoir des galeries tunnels dans le sol et les murs.

Alerte aux termites : Chasse aux indices en sous-sol :
Une termitière étant souterraine, c'est d'abord au niveau inférieur des constructions que la présence de termites doit être recherchée.

Parmi les principaux indices :

- L'existence de vides sous une pellicule de surface ou de galeries étroites sans sciure et tapissées d'un « ciment »,
- Des cordonnets verticaux construits sur les matériaux durs,
- Des ponts en forme de stalactites ou stalagmites, construite pour atteindre l'aliment éloigné,
- La présence de petits trous de 2mm environ, visible sur les plâtres de plafond ou les murs non tapissés.

Pour tous savoir sur les termites, visiter le site Internet : www.termite.com.fr

SANTE : Assurance maladie : une nouvelle feuille de soin le 1er juillet
Article du 15/06/05

A partir du 1er juillet 2005 en France, une nouvelle feuille de soin remplace la feuille actuelle afin de prendre désormais en compte le suivi médical par un médecin traitant. Un nouveau relevé de remboursement sera également envoyé aux assurés après les consultations.

Le formulaire de déclaration de choix du médecin traitant est téléchargeable sur le site Internet de l'Assurance maladie. Il comporte un texte expliquant les nouvelles démarches liées à la mise en place du médecin traitant : vous devez déclarer votre médecin traitant à votre caisse d'Assurance maladie avant le 1er juillet 2005 sous peine de moindre remboursement. Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas concernés par cette démarche.

Pour toute question sur la mise en oeuvre de la réforme de l'Assurance maladie, appelez le 0820 77 33 33 (0,118 euro ttc par minute depuis un poste fixe), du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00.

SANTE : 0 821 22 23 00 : "*canicule info service*" jusqu'au 31 août 2005
Article du 15/06/05

Depuis mercredi 1er juin 2005, le ministère de la Santé et des Solidarités met à disposition du public le 0 821 22 23 00 (0,12 euros la minute) dans le cadre du "*plan canicule*" servant à lutter contre les conséquences sanitaires de la canicule notamment chez les personnes âgées et les enfants en bas âge.

Du lundi au samedi, de 08h00 à 20h00, des téléopérateurs répondent aux questions afin de mieux se prémunir face aux fortes chaleurs. En dehors de ces horaires, des messages préenregistrés de conseils et de recommandations sont diffusés.

SOLDES 2005 : Calendrier : les dates des soldes d'été 2005
Article du 24/05/05

Le site Internet du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (Minefi) vous donne accès aux dates d'ouverture des soldes d'été pour 2005.

Le coup d'envoi des soldes est fixé dans chaque département par les préfets, après consultation des professionnels et des consommateurs. Leur durée maximale est identique dans tous les départements : six semaines au maximum.

16 - Charente	29/06 au 10/08
24 - Dordogne	29/06 au 09/08

SANTE : Epidémie de varicelle : sept régions touchées en France
Article du 15/06/05

Le réseau Sentinelles-Inserm a signalé mardi 14 juin 2005 dans son bulletin épidémiologique hebdomadaire un dépassement du seuil épidémique en France pour la varicelle. L'activité de l'épidémie est "*modérée*" au niveau national pour la semaine du 6 au 12 juin. Six régions présentent toutefois un foyer d'activité intense en Bretagne (103 cas pour 100 000 habitants), Centre (91), **Poitou-Charentes (82),** PACA (74), Languedoc-Roussillon (57) et Midi-Pyrénées (53). La région Picardie présente quant à elle un foyer d'activité modérée (34).

Le réseau Sentinelles propose sur son site Internet une carte de France des foyers d'activité de la varicelle pour cette période. Le réseau est composé de près de 1 200 médecins généralistes volontaires exerçant dans les villes françaises.

ALLO SERVICE PUBLIC : La première réponse à vos questions administratives : **39 39**
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 14h. *(0,12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe)*

Présentation de différent projet de loi

Projet de loi relatif au développement des services à la personne et à diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

- **Où en est-on?**

Le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres par le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale le 25 mai 2005.

- **De quoi s'agit-il?**

Ce projet de loi met en œuvre le plan de développement des services à la personne présenté le 16 février 2005 et qui vise à doubler le rythme de croissance de ce secteur pour créer 500 000 emplois dans les 3 ans.
Pour atteindre ce but, le projet définit 3 objectifs principaux : la réduction des coûts et des prix, la simplification de l'accès aux services pour les particuliers et une professionnalisation du secteur garantissant la qualité des services.

Les principales mesures proposées sont :

- La création d'un « chèque emploi service universel » remplaçant les actuels moyens de paiement (chèque-emploi-service et titre-emploi-service) qui pourra être co-financé par les entreprises, les mutuelles, les comités d'entreprises, les caisses de retraite, les collectivités territoriales. Les organismes participant à ce financement auront droit à un crédit d'impôt représentant 25% des sommes engagées.
- Un allègement des charges sociales pour les particuliers employeurs.
- Une exonération des cotisations sociales patronales pour les prestataires de services sur la partie du chèque emploi financée par l'employeur et dans la limite de 1830 euros par an et par salarié.
- Le maintien d'une TVA à 5,5% pour les services à la personne.
- Un allègement des procédures d'agrément permettant d'intervenir sur le secteur en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux qui lui sont liés (une autorité unique délivrera des agréments à validité nationale. Lorsque les services concernent des publics particulièrement vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes dépendantes ou handicapées), une procédure spécifique attestant de la qualité des prestations demeure obligatoire.
- Une agence nationale des services à la personne doit être créée et doit piloter la mise en place de la réforme et progressivement se constituer en interlocuteur unique des intervenants du secteur.

Diverses dispositions sont intégrées à la loi et présentées comme devant favoriser la cohésion sociale. L'une d'elle prévoit d'assouplir les « normes de décence » imposées aux logements locatifs : la surface en dessous de laquelle on ne peut pas mettre un logement en location serait abaissée de 9 m² à 7 m² pour des étudiants, des travailleurs de moins de 25 ans ou des personnes défavorisées.

Projet de loi relatif aux assistants maternels et aux assistants familiaux

- **Où en est-on?**

Le texte définitif du projet de loi a été adopté le 16 juin 2005, l'Assemblée nationale ayant adopté le texte mis au point par la Commission mixte paritaire. Ce texte avait été adopté par le Sénat le 15 juin.
Le projet avait été adopté en deuxième lecture par le Sénat le 30 mars 2005 et par l'Assemblée nationale le 13 avril.
Présenté en Conseil des ministres le 4 février 2004, il avait été adopté en première lecture par le Sénat le 25 mai 2004 et par l'Assemblée nationale le 9 février 2005.

- **De quoi s'agit-il?**

Ce projet de loi vise d'abord à distinguer 2 métiers de nature différente :

- Les **assistants maternels**, qui accueillent des enfants une partie de la journée. Ce mode de garde concerne aujourd'hui environ 740 000 enfants de moins de 6 ans.
- Les **assistants familiaux**, intervenant dans le champ de la protection de l'enfance, accueillent à titre permanent des enfants séparés de leur famille. Ce type d'accueil familial concerne environ 62 000 enfants.

Ce projet fixe par ailleurs un double objectif :

- assurer une meilleure qualité des soins apportés aux enfants grâce à une meilleure intégration professionnelle des personnes accueillantes (mesures concernant la procédure d'agrément, la formation professionnelle, les relations avec les employeurs)
- améliorer le statut de ces deux catégories professionnelles en le rapprochant du droit commun pour rendre ces métiers plus attractifs et ainsi faire face à des besoins grandissants.

Calendrier de collecte sélective 200

« *Les poches jaunes* »

…le mercredi des semaines impaires

JUILLET 2005		AOUT 2005		SEPTEMBRE 2005		OCTOBRE 2005		NOVEMBRE 2005	
1 V	17 D	1 L	**17 M**	1 J	17 S	1 S	17 L	1 M	17 J
2 S	18 L	2 M	18 J	2 V	18 D	2 D	18 M	2 M	18 V
3 D	19 M	**3 M**	19 V	3 S	19 L	3 L	19 M	3 J	19 S
4 L	**20 M**	4 J	20 S	4 D	20 M	4 M	20 J	4 V	20 D
5 M	21 J	5 V	21 D	5 L	21 M	5 M	21 V	5 S	21 L
6 M	22 V	6 S	22 L	6 M	22 J	6 J	22 S	6 D	22 M
7 J	23 S	7 D	23 M	7 M	23 V	7 V	23 D	7 L	**23 M**
8 V	24 D	8 L	24 M	8 J	24 S	8 S	24 L	8 M	24 J
9 S	25 L	9 M	25 J	9 V	25 D	9 D	25 M	**9 M**	25 V
10 D	26 M	10 M	26 V	10 S	26 L	10 L	**26 M**	10 J	26 S
11 L	27 M	11 J	27 S	11 D	27 M	11 M	27 J	11 V	27 D
12 M	28 J	12 V	28 D	12 L	**28 M**	**12 M**	28 V	12 S	28 L
13 M	29 V	13 S	29 L	13 M	29 J	13 J	29 S	13 D	29 M
14 J	30 S	14 D	30 M	**14 M**	30 V	14 V	30 D	14 L	30 M
15 V	31 D	15 L	**31 M**	15 J		15 S	31 L	15 M	
16 S		16 M		16 V		16 D		16 M	

Déchetterie de Montbron : 05.45.70.28.30

Lundi (9h – 12h ; 14h – 18h),**Mardi** (fermée toute la journée),**Mercredi** (fermée le matin – 14h – 18h)

Location de la salle associative communale

La mairie vous met à dispositions la salle des fêtes avec tout le matériel nécessaire à vos banquets et réceptions :

- Gratuit pour les moins de 18 ans et les associations communales.
- 30 € pour les personnes résidentes de la commune.
- 60 € pour les personnes extérieures à la commune.

+ Forfait consommation électrique :

*Période hivernale (01/10 au 30/04) : **Tarif de 15 €***

*Période estivale (01/05 au 30/09) : **Tarif de 5 €***

« Cet autocollant est disponible en Mairie »

Numéros utiles

Pompier :	18
Police :	17
SAMU :	15
Appel d'urgence Européen :	112
Centre anti-poisons de Bordeaux :	05 56 96 40 80
EDF (sécurité dépannage) :	08 10 33 31 16
GDF (sécurité dépannage) :	08 10 16 16 00
Hôpital d'Angoulême (Girac) :	05 45 24 40 40
Hôpital de Barbezieux :	05 45 78 78 00
Hôpital de Cognac :	05 45 36 75 75
Hôpital de Ruffec :	05 45 29 50 00
Hôpital de Confolens :	05 45 84 40 80
Hôpital de St Junien :	05 55 43 50 05

Association Compagnie « Arc en ciel »,
Association AREI, un bouchon, un sourire,
Association des Portugais « AS ESTRALA »,
Association Cutis Laxa Internationnal,
Association des Maires de la Charente,
Radio Diffusion Charentaise,

Mènent une campagne de solidarité du
23 mai 2005 au 31 août 2005

Les bouchons de la Guérison

Pour **ORLANE**, 4 ans et demi atteinte de trois cancers du vagin, de l'utérus et de la vessie.

Pour nous aider, récolter des bouchons !

Vous pouvez déposer vos **bouchons à la mairie**, un sac sera mis à disposition pour la collecte, sinon, vous pouvez contacter :

Responsable de la campagne : 06 84 15 29 60

Nouveau mot croisé (Merci à Michèle Mercier)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
A				■				■				■		
B				■							■			■
C			■		■		■		■	■				
D		■			■						■			
E							■							■
F		■		■		■								
G	■						■		■			■		
H				■							■		■	
I			■		■		■				■			
J		■						■		■			■	
K	■							■						■

Horizontalement

A - Démonstratif - Variété de pomme - article - Petit ruisseau
B - Têtu - Détective - Ile charentaise
C - Gallium - Branche
D - Note - Peu fréquents - Placé
E - Agrume - En osier
F - Jeunes pousses
G - Charnu - Ancien do - La sienne
H - Personnage imaginaire - Percevoir
I - Eurobium - Saison - Pieu
J - Avaler un liquide - Précieux
K - Vin doux - Sur les ronces

Verticalement

1 - Emballage - Métal
2 - Grande école - Dans la cheminée
3 - Pronom personnel - Fabriquer - Bismuth
4 - Morceau d'étoffe - Note
5 - Interjection - Couleur - 3e personne
6 - Fruit - Planète
7 - 3e personne - Liaison
8 - Prend racine dans le sol
9 - Article - Choisi - En outre
10- En les - Imprègne
11- Université - Précieux
12- Se dit pour les pois - Rude au goût
13 -Servent d'abri -
14- En les - Pleureur

La grille complétée donne droit à un cadeau surprise !!
Déposer votre réponse à la mairie

Merci et félicitation à Mme Lavallade qu a gagné la boite de chocolat pour le dernier mot croisé

Mairie de Mainzac

Le bourg 16380 Mainzac

Tél/fax : 05.45.23.00.03

mairie.mainzac@wanadoo.fr

Ouverture de la mairie :

Lundi:	14h00 à 17h00
Mardi :	8h00 à 12h00
Jeudi :	14h30 à 18h30
Samedi :	*Sur rendez vous*

Imprimé par nos soins

Bulletin municipal tiré à 90 exemplaires. Coût par exemplaire = 0,35€

Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici